

Dernière mise à jour : 05/05/2020

Métier: Métiers de l'animation socio-culturelle | Animations Sociales

Diplôme: DE JEPS Animation Sociale

Niveau de qualification: III

Numéro de fiche: 54



## Objectifs

### Présentation du métier

#### Champ et nature des interventions :

L'importance des activités de coordination dans le champ de l'animation fait que ces professionnels travaillent au quotidien au fonctionnement de l'organisation employeuse et à la mise en œuvre d'actions. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des valeurs et des objectifs fixés par les instances dirigeantes au regard du ou des champs d'intervention dans lesquels s'inscrit l'activité de l'organisation. Ces professionnels sont donc amenés à intervenir à partir de logiques d'action multiples : l'émancipation de la personne, la coopération entre groupes sociaux, la solidarité, la justice, la cohésion sociale, le développement de la citoyenneté... Pour soutenir, favoriser, réactiver le lien social des personnes fragilisées socialement, souffrant d'exclusion ou isolement social, temporairement ou durablement du fait de leur situation socioprofessionnelle, de leur lieu et de leurs conditions de vie ou encore des contraintes que leur impose leur état de santé, tant physique que psychique.

#### Postes, lieux d'exercice :

Les animateurs titulaires d'un DE JEPS peuvent occuper des postes de responsable de service d'animation, de responsable de secteur thématique, etc... dans le cadre d'une délégation de responsabilité émanant d'instances décisionnelles auprès desquelles il rend compte de ses actions, au sein d'équipes pluri professionnelles. Il exerce dans des structures d'intervention sociale soit spécifiques à des publics fragilisés, maisons de retraite, EHPAD, IME, Foyers occupationnels, maisons d'accueil spécialisé, foyers d'accueil médicalisés, services d'accompagnement à la vie sociale, CHRS, ... soit à vocation territoriale, structures socioculturelles, centres sociaux, maisons de quartier, communautés de communes, ... ces structures peuvent avoir des statuts divers, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière, association...

#### Fonctions et activités :

La possession du diplôme, dans le domaine de l'animation sociale, atteste des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

- concevoir l'animation dans une démarche d'éducation populaire, au sein d'une structure de l'intervention sociale ;
- travailler en équipe avec des professionnels de formation et de culture professionnelles différentes ;
- prendre en compte la personne, dans une action collective, et dans une démarche d'intervention sociale avec un accompagnement individualisé des publics en situation d'exclusion ou d'isolement social ou professionnel ;
- coordonner des projets d'animation en prenant en compte les caractéristiques des publics en situation de handicap, de dépendance et d'exclusion ;
- conduire des actions de formation auprès d'autres professionnels et de bénévoles.



## Conditions d'accès

## **Exigences préalables à l'entrée en formation**

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 14-02-2008, pour accéder à la sélection les candidats doivent :

- **soit** être titulaire d'un diplôme de niveau IV dans le champ de l'animation ou du travail social inscrit au répertoire national des certifications professionnelles ;
- **soit** être titulaire d'un diplôme de niveau III inscrit au répertoire national des certifications professionnelles ;
- **soit** attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et pouvoir se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois ;
- **soit** justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures.

**Pour tous : fournir une attestation de formation aux premiers secours PSC1** (formation dispensée par le CREPS sur une journée)

## **Modalités d'inscription**

- Dossier d'inscription à retirer au secrétariat formation du CREPS à partir de janvier 2021 ou à télécharger [ICI](#)

**Clôture des inscriptions : notre prochain DE JEPS Animation Sociale débutera en octobre 2021**

Nos réunions d'information collective sont momentanément suspendues. Si vous le souhaitez, elles pourront être transformées par un entretien téléphonique.

**Dans ce cas, je vous invite à envoyer un mail à [alexander.sparosvich@creps-pdl.sports.gouv.fr](mailto:alexander.sparosvich@creps-pdl.sports.gouv.fr) pour convenir d'un rdv commun.**

## **Sélection**

### **Sélection : 1er semestre 2021**

*(si trop petit nombre de candidats à la 1ère sélection, une nouvelle date sera proposée fin août)*

- **Première étape** : sur dossier (vérification des exigences préalables)
- **Deuxième étape** : épreuve écrite de 2 heures réalisée à partir d'un document en lien avec les questions relatives du champ d'exercice professionnel

**et** entretien d'une durée de 30 min portant sur les motivations du candidat, la pertinence du projet de formation

### **Positionnement : septembre 2021**

Pour tous les candidats sélectionnés, présence obligatoire. L'objectif du positionnement est de repérer pour chaque candidat ses aptitudes, compétences, connaissances et de le situer par rapport à un référentiel professionnel.

Des allègements ou des dispenses de formation peuvent être accordées. Chaque candidat élaborera avec les formateurs un parcours individuel de formation (PIF).

## **Déroulement de la formation**

**Dates de formation : du 11/10/2021 au 17/03/2023**

700 h en centre / 1589 h en structure réparties sur 18 mois.  
Le diplôme comprend 4 Unités capitalisables réparties dans le parcours de formation.

## Coûts et financement

### Coût de base heures/stagiaires en centre de formation

Stagiaire avec prise en charge employeur ou OPCA : 12,00 €/heure attribués suite à la phase de positionnement individuel, des statuts des stagiaires et de leur mode de financement (CIF, contrat de professionnalisation, demandeur d'emploi, ...).

**FRAIS D'INSCRIPTION** : 30 € non remboursables

**FRAIS DE SELECTION** : 30 € remboursables (si absence justifiée)

## Contact

**Responsable pédagogique** : Alexander SPAROSVICH

Email : [alexander.sparosvich@creps-pdl.sports.gouv.fr](mailto:alexander.sparosvich@creps-pdl.sports.gouv.fr)

**Secrétaire** : Guylène DEVANNE

Tél : 02 28 23 69 73 - Email : [guylene.devanne@creps-pdl.sports.gouv.fr](mailto:guylene.devanne@creps-pdl.sports.gouv.fr)